

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Elisabeth MIQUEU

Étaient présents 43 titulaires, 1 délégué suppléant et 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe VIGNEAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Dany BARRAUD à Henri BELLEGARDE, André BERNOS à Bernard AURISSET, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Jean-François CASAUX, Bernard MORA, Jean-Jacques BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Marie-Lyse BISTUÉ, Saïd SOUITA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250522-17-MOB

COVOITURAGE : INCITATION FINANCIÈRE

J. SARASOLA explique que la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'est engagée depuis 2023 dans une politique de covoiturage ambitieuse en mettant à disposition des moyens matériels (application) mais aussi financiers (incitation financière).

Le coût global du dispositif pour l'année 2024 est de 41 285 € HT conformément à la délibération en date du 24 juin 2024.

Pour rappel, ce coût comprend :

- l'accompagnement technique (paramétrage, reporting, promotion du service, animation) de 4 740 € HT,
- une commission au trajet de 6 000 € HT
- une incitation financière de 30 545 € calculée sur une estimation de 10 000 trajets (doublé par rapport aux trajets réalisés sur l'année d'expérimentation 2023-2024)

Il est à noter que l'incitation financière globale pour 2024-2025 s'élève à 35 107 € (30 545 € + reliquat de l'année d'expérimentation 2023-2024 avec Klaxit de 4 562 €)

Selon le bilan du 1^{er} juillet 2024 au 15 avril 2025, il est important de noter une accélération du déploiement du dispositif avec un accroissement de l'attractivité.

En témoigne les chiffres ci-dessous :

- 818 inscrits sur l'application (total inscrits 3 518)
- 93% de taux de réussite de recherche
- 12 207 trajets réalisés en covoiturage soit 362 752 kms
- 78 935 kilos de CO² économisés

En termes de cofinancement, 33 949 € ont été cofinancés sur la période. Le solde restant au 15 avril est de 3 352 €.

Ce montant sera insuffisant pour honorer la fin de la convention (30.06.25) en sachant qu'en moyenne le montant cofinancé pour le premier trimestre 2025 est de 4 147 €.

A cette fin, le Conseil d'Exploitation, réuni le 11 avril 2025, a approuvé la mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 8 000 € selon les conditions de rémunération actuelle pour achever l'année contractuelle.

Il est précisé qu'un avenant sera conclu entre les deux parties conformément à l'article 3 de la convention.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour, par 1 voix contre (J. CAZAURANG) et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (R. VILLALBA et M. CONTOU-CARRERE),

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **VALIDE** l'enveloppe financière supplémentaire de 8 000€,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention,
- **AFFECTE** la dépense en section de fonctionnement du budget mobilité 2025 - chapitre 011.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé EM

Signé BU

Elisabeth MIQUEU

Bernard UTHURRY